



LeCotentin

MAGAZINE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION - N°1 - JUILLET 2017

UN TERRITOIRE DE PROJETS ET D'AVENIR !



Qui gère
le Cotentin ?
P.3

Le 1^{er} budget
du Cotentin
P.5

Le Cotentin
vous répond
P.7



leCotentin
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Le Cotentin, la genèse d'un territoire

« Une Communauté d'agglomération est un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), qui, à la date de sa création, regroupe plusieurs communes formant un ensemble de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave et doit être constituée autour d'une ou plusieurs communes de plus de 15 000 habitants. »

La Communauté d'agglomération permet de répondre de façon cohérente et équitable aux besoins des habitants, usagers et professionnels du territoire, et ce, grâce aux différentes compétences qu'elle exerce.

L'agglomération du Cotentin

Suite à la réorganisation nationale des régions et l'entrée en vigueur de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), il convient également aux territoires, en adéquation avec les bassins de vie qui les composent, de se regrouper.



C'est ainsi qu'au 1^{er} janvier 2017 est née la Communauté d'agglomération du Cotentin (CaC), regroupant les anciennes Communautés de communes du Cœur du Cotentin, de la Région de Montebourg, de la Vallée de l'Ouve, de la Côte des Isles, des Pieux, de Douve et Divette, de La Saire, de Saint-Pierre-Eglise et du Val de Saire ; auxquelles s'ajoutent les deux Communes Nouvelles de La Hague et de Cherbourg-en-Cotentin*.

La proximité toujours de mise !

Les Pôles de Proximité (ex-sièges des Communautés de communes fusionnées) deviennent les portes d'entrée de l'agglomération à l'échelle locale et restent donc les interlocuteurs privilégiés des habitants. Leurs actions s'inscrivent dans la même veine que celles des anciennes collectivités afin de faciliter les démarches des usagers : inscriptions à la restauration scolaire, aux activités extrascolaires, aux interventions concernant l'eau et l'assainissement, à la fourniture de badges d'accès aux déchetteries, etc.

L'agglomération du Cotentin devient ainsi la 4^{ème} puissance de la Région, après Rouen Métropole, Caen-la-Mer et la Communauté d'agglomération havraise et occupe le 14^{ème} rang des EPCI les plus peuplés de France. L'envergure nouvelle de cette intercommunalité permettra de développer sa visibilité sur l'ensemble du territoire national.

* Une Commune Nouvelle est une commune issue de la fusion des anciennes communes fondatrices devenues alors « communes déléguées », sous le même principe que les arrondissements de Paris, Lyon ou Marseille. Ce mécanisme constitue un outil efficace de gestion publique, tout en respectant l'identité des communes fondatrices. D'autres Communes Nouvelles composent le territoire du Cotentin : Vicq-sur-Mer, Gonville-Le Theil ou encore Bricquebec-en-Cotentin. Cependant, seules les Communes Nouvelles de Cherbourg-en-Cotentin et de La Hague recouvrent entièrement le périmètre des anciens EPCI de la Communauté Urbaine de Cherbourg et la Communauté de communes de La Hague.



LES CHIFFRES CLÉS DU COTENTIN

- 1 400 km² de superficie
- 220 km de trait de côte
- 181 897 habitants
- 132 communes
- 221 élus communautaires
- 9 Pôles de Proximité
- 2 Communes Nouvelles
- 860 fonctionnaires territoriaux à votre service

L'agglomération et son logo

La création de cette nouvelle entité a donné lieu au déploiement d'un logo permettant d'être identifié auprès des différents acteurs du territoire. Indispensable au bon fonctionnement de la collectivité, cette représentation visuelle incarne les valeurs de la Communauté d'agglomération du Cotentin : l'union d'un grand ensemble, sa géographie singulière composée de sa péninsule qui réunit terre, mer et diversité naturelle. Le croisement des formes représente l'esprit communautaire et, quant au mouvement, il suggère le vent, reflet du dynamisme du territoire.



Qui gère Le Cotentin ?

LA GOUVERNANCE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

221 Conseillers communautaires, représentant les intérêts des 132 communes membres, se réunissent 3 à 4 fois par an sous l'égide du Président pour acter les décisions stratégiques du Cotentin.

Ex : vote du Budget annuel.



BUREAU COMMUNAUTAIRE :

35 Conseillers communautaires, dont 15 Vice-Présidents, 11 Présidents de Commission de territoire et 9 Conseillers délégués se réunissent aux côtés du Président pour préparer les délibérations du Conseil communautaire.

Ex : nomination d'un représentant du CIAS (gestion des Foyers pour Personnes Agées).



COMMISSIONS THÉMATIQUES

Instance politique en lien avec les compétences exercées par l'agglomération. Elles se réunissent avant chaque Conseil afin d'examiner les projets de délibérations.

Ex : réalise un travail de fond sur les délibérations liées au personnel.



COMMISSIONS DE TERRITOIRE

Instance locale qui émet un avis sur les sujets impactant le territoire avant présentation au Bureau.

Ex : donne son avis sur la décision de construction de garderie, attribution des places de crèches, etc.

L'ADMINISTRATION



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN

Dirigée par le Directeur Général des Services, la Communauté d'agglomération du Cotentin pilote les services centraux et met en oeuvre une stratégie globale pour l'ensemble des directions.

Ex : politique de collecte des déchets, finances, etc.



PÔLE DE PROXIMITÉ

Dirigé par un(e) directeur(rice), les Pôles de Proximité sont les portes d'entrées de l'agglomération à l'échelle locale pour les communes, les habitants et les usagers.

Ex : gestion de la cantine scolaire.

Le saviez-vous ?

La loi NOTRe, mise en application au 1^{er} janvier 2017, a permis une réduction considérable des collectivités à l'échelle du département de la Manche :

- 2016 -

57 EPCI

- 1 Communauté urbaine
- 1 Communauté d'agglomération
- 55 Communautés de communes
- 1 commune isolée

- 2017 -

8 EPCI

- 3 Communautés d'agglomération (CA Le Cotentin, CA du Mont-St-Michel et CA de St-Lô Agglo)
- 5 Communautés de communes (CC de Coutances Mer et Bocage, CC de la Côte Ouest Centre Manche, CC de la Baie du Cotentin, CC de Granville Terre et Mer et CC de Villedieu Intercom)
- Aucune commune isolée

L'agglomération du Cotentin représente désormais un tiers de la population manchoise (181 897 habitants sur les 499 919 résidents du département).

Source : Insee.fr



Jean-Louis VALENTIN

1^{er} Président de l'agglomération du Cotentin

tourisme, santé, transport) et consolider un réseau de services publics de proximité bien organisé et répondant aux attentes des habitants.

? Après ces quelques mois d'existence, quelles sont les premières réalisations ?

Le Cotentin est encore jeune, il n'a que quelques mois d'existence ! Nous nous sommes attachés avec le bureau communautaire à mettre en place rapidement les outils de l'action : un premier budget a été voté, une administration a été constituée en utilisant au maximum la mutualisation, les bases du dialogue social ont été posées, une gouvernance territorialisée a été instituée et commence à fonctionner au bénéfice des territoires. Je sens désormais poindre une attente forte à l'égard de la Communauté d'agglomération : on souhaite à juste titre qu'elle bâtisse un projet de territoire et le fasse partager. Nous allons y travailler rapidement !

? Quelles seront les grandes priorités du second semestre de l'année 2017, voire de l'année 2018 ?

Il nous faut poursuivre la mise en place structurelle de notre agglomération. Le Cotentin doit être construit sur des fondations solides pour mener une action efficace. Parallèlement, il faut donner des premiers signes confirmant que l'agglomération est source de plus-value pour le territoire : le soutien aux entreprises, la promotion de la ruralité, le développement de l'économie maritime, de la filière énergétique et l'action en faveur de l'attractivité médicale, sont au cœur de nos priorités pour les mois à venir. Sans oublier le tourisme, où nous impulserons d'ici quelques semaines une véritable stratégie afin d'assurer la promotion de notre destination. Le 1^{er} Vice-Président, Benoît ARRIVÉ, les Vice-Présidents et les Conseillers délégués m'accompagnent pleinement dans cette démarche.

« J'hérite certainement d'une partie de la psychologie très normande de ma mère ! Son côté réservé, son esprit critique aiguisé, son jugement nuancé, son goût des choses bien faites. »

Né en 1964 à Paris, Jean-Louis VALENTIN n'est cependant pas totalement un horsain : sa famille maternelle est originaire de Cherbourg. Sa mère quitte la Manche pour suivre son mari militaire de carrière. Ce dernier transmet volontiers à ses cinq enfants un discours passionné sur la vie publique et politique, que Jean-Louis VALENTIN aime également partager avec sa femme et leurs quatre enfants.

« Mon goût de la culture française et des affaires publiques »

C'est tout naturellement, après un bac littéraire, que Jean-Louis VALENTIN poursuit ses études à Science Po, puis intègre l'École Nationale de l'Administration (ENA). Sa carrière débute dans la haute administration publique puis au cabinet du ministre de l'intérieur. Ensuite, il exercera les fonctions de directeur du cabinet du Président de l'Assemblée Nationale, Jean-Louis DEBRÉ.

Après avoir occupé des fonctions importantes à la Fédération Française de Football (FFF), il rejoint la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), comme secrétaire général pour le sport.

« Mon parcours dans le domaine politique n'avait de sens que si je passais par la voie des élections. »

En 2004, il décide de se présenter dans la Manche aux régionales, en position non éligible sur la liste conduite par François DIGARD. C'est en 2008 qu'il obtient un siège de conseiller municipal à Valognes, suite à l'élection de Jacques COQUELIN et un mois plus tard, il gagne la présidence de la Communauté de communes du Bocage Valognais. Il sera également conseiller régional (UMP) en 2010 mais ne se représentera pas en 2015.

? Comment définiriez-vous La Communauté d'agglomération du Cotentin (CaC) en quelques mots ?

L'agglomération donne une réalité institutionnelle à une entité historique, culturelle et humaine, qui existe déjà : le Cotentin. Elle n'a donc rien d'artificiel, ce n'est pas une construction technocratique. Sa grande taille n'en fait pas un monstre mais correspond simplement au périmètre de son identité originelle. Elle permet un travail de rapprochement de la ville et de la campagne, avec pour objectif d'améliorer l'attractivité du territoire face à d'autres concurrents. Tous les territoires s'organisent pour être plus visibles, pour mettre en avant leur identité et leur notoriété, nous devons faire de même ! L'agglomération vise aussi à mettre en œuvre un meilleur partage de la ressource financière entre les différents territoires qui la composent.

? Concrètement, quels vont être les changements pour les habitants ?

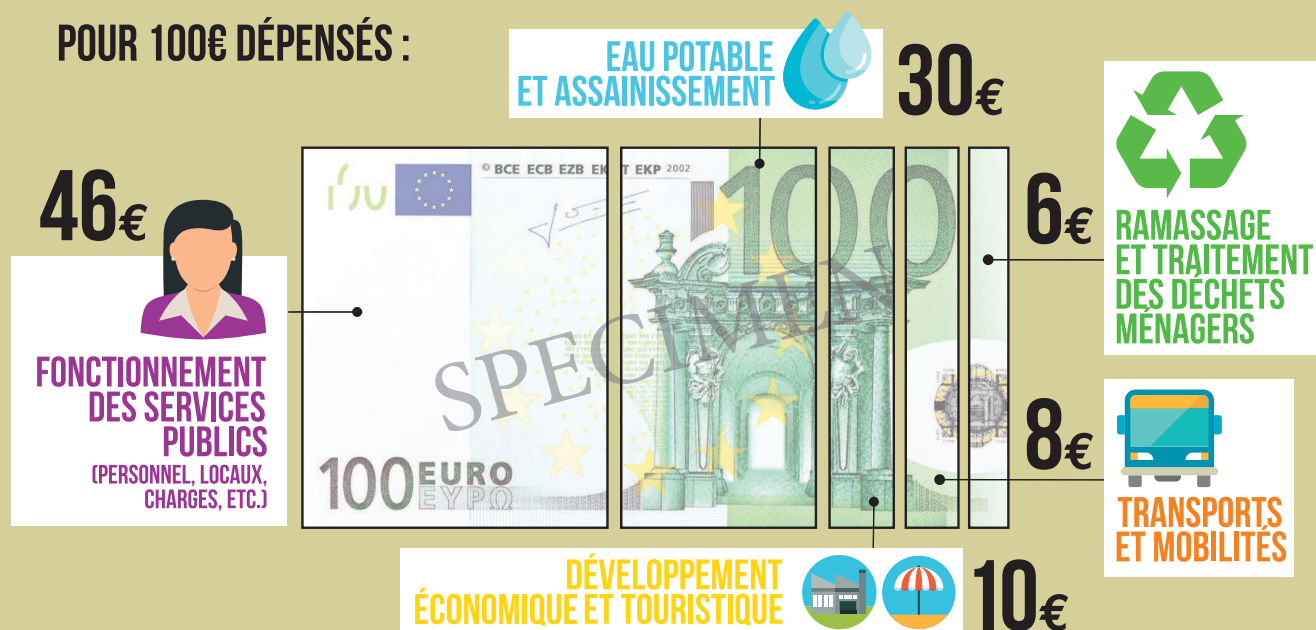
Je me réjouis, tout d'abord, que partout sur le territoire, la continuité des services rendus aux habitants ait été assurée. Il n'y a eu ni rupture, ni dysfonctionnement majeur liés au passage d'un système à l'autre. Les bénéfices du « Grand Cotentin » se verront dans la durée. Ce que nous voulons, c'est améliorer l'attractivité du territoire sous tous ses aspects (développement économique,

Cette interview a été réalisée au restaurant « La Cour Sarrasine » (Valognes)

Le 1^{er} budget du Cotentin

L'AGGLOMÉRATION INVESTIT POUR VOTRE AVENIR

POUR 100€ DÉPENSÉS :



Le Conseil de l'agglomération a approuvé son premier budget le 6 avril dernier avec l'objectif d'assurer la continuité des services publics et des projets d'investissement engagés par les membres fondateurs de l'agglomération. Ce document agrège ainsi les propositions des 9 Communautés de communes fusionnées et des deux Communes Nouvelles de Cherbourg-en-Cotentin et de La Hague.

Il s'agit bien d'un **budget de consolidation** qui s'élève à **273 millions d'euros** dont **190 millions d'euros** liés au fonctionnement des services publics et **83 millions d'euros** d'investissements visant à améliorer la qualité des services rendus aux habitants et à développer le territoire.



Christian PRIME
Vice-Président en charge des Finances et de la Commande Publique

Nous pouvons retenir 4 enseignements majeurs de ce 1^{er} budget :

- Une volonté d'investir à hauteur de 83 millions d'euros pour poursuivre la dynamique de projets décidée au sein de chaque territoire ;

- Une dette saine et modérée au regard des indicateurs nationaux qui s'élève à 36.3 millions d'euros ;
- Des dispositifs de compensation financière au profit des communes permettant de garantir, conformément à la Charte de gouvernance, la neutralité fiscale et financière ;
- Des promesses de marges de manœuvre pour lancer des projets structurants à l'échelle du Cotentin.

En définitive, ce budget représente la première étape d'un projet communautaire au service de ses habitants, dans la continuité des actions impulsées par les collectivités fondatrices.

Que fait Le Cotentin ?

La Communauté d'agglomération du Cotentin exerce au quotidien plusieurs compétences définies dans la Charte de gouvernance, afin de répondre au mieux aux différentes problématiques visant à améliorer la qualité de vie des habitants et œuvrer en faveur de l'attractivité territoriale.

La prise en charge des compétences par l'agglomération est progressive et prévue par la loi NOTRe. Ainsi, toutes les compétences exercées avant la fusion, par les Communautés de communes, sont dorénavant intégralement reprises par la Communauté d'agglomération du Cotentin et ce, depuis le 1^{er} janvier 2017.

On distingue 3 types de compétences :

• **Les compétences obligatoires** : les Communautés d'agglomération exercent de plein droit, depuis le 1^{er} janvier 2017, 5 des 7 compétences obligatoires, telles que : le Développement Economique, la Collecte des Déchets, l'Aménagement de l'espace communautaire, l'Habitat & l'Equilibre social, la Politique de la ville, l'Accueil des gens du voyage et la Gestion des Milieux Aquatiques & Prévention des Inondations (GEMAPI).

• **Les compétences optionnelles** : les agglomérations doivent choisir 3 compétences parmi les 7 proposées par la loi. Elles ont 1 an pour juger de l'intérêt communautaire et ainsi les conserver ou les restituer aux communes : la voirie, la gestion d'équipements culturels et sportifs, la protection de l'environnement, les actions sociales, la création et gestion des Maisons de Services au Public (obligatoire à partir de 2020), l'eau et l'assainissement (obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2018).

• **Les compétences supplémentaires ou facultatives** : les anciennes Communautés de communes ont parfois eu à gérer des compétences spécifiques qui ne s'inscrivent pas dans les compétences obligatoires ou optionnelles définies par la loi. Ainsi, l'agglomération, qui a récupéré leur gestion au 1^{er} janvier 2017, a deux ans pour juger de l'intérêt communautaire et ainsi conserver ou restituer ces compétences aux communes : la gestion des fourrières, etc.

Cette politique de conservation ou de rétrocession des compétences sera mise en œuvre autour d'une solution de gestion adaptée qui permettra aux communes d'être en pleine capacité pour les exercer (moyens financiers et humains).

Et plus concrètement ?

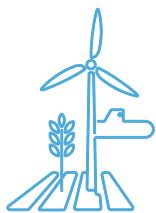
Prenons pour exemple la compétence liée à la collecte et à la valorisation des déchets ménagers. Depuis sa création, la Direction en charge des déchets ménagers et assimilés est à pied d'œuvre pour définir les grands axes de son action, en vue d'améliorer la qualité du service rendu aux habitants. Elle étudie attentivement les moyens visant à harmoniser les procédures de collecte des déchets ménagers et des dispositifs pour encourager les pratiques éco-responsables. Le recensement des disparités perçues sur le territoire porte déjà ses fruits, puisque les équipes lanceront, d'ici quelques mois, leur première opération concernant l'optimisation des flux de collecte sélective. Ainsi, certains Pôles de Proximité pourront bénéficier d'une simplification des systèmes de consignes de tri.



Charte de gouvernance :

La création du Cotentin s'appuie sur la Charte fondatrice de gouvernance rédigée et votée par les élus communautaires. Ce socle de principes, partagé par l'ensemble des communes membres, traduit la volonté de co-construction du Cotentin dans le respect de sa diversité.

Quelques exemples de compétences obligatoires :



Le développement économique

Le Cotentin, terre d'accueil de grands projets, vise à mettre en place des actions structurantes locales.

Budget : 22,51 M €



L'attractivité touristique

Le Cotentin a toutes les caractéristiques nécessaires pour être reconnu comme une véritable destination touristique et rivaliser avec les grands pôles nationaux.

Budget : 11,96 M €



Le transport urbain

Amélioration du service des transports publics et développement de l'accessibilité du Cotentin (ferroviaire, routier et aérien).

Budget : 20,16 M €



Collecte des déchets & l'assainissement

Ces grands services publics bénéficieront d'une meilleure coordination de moyens, au bénéfice de l'ensemble des usagers du Cotentin.

Budget : 57,23 M €



Aires d'accueil des gens du voyage

Aménagement, entretien et gestion des espaces adaptés pour accueillir les populations itinérantes dans le Cotentin.

Budget : 0,18 M €

Le Cotentin vous répond

La Communauté d'agglomération a sillonné le territoire pour venir à votre rencontre !



Nelly,

**AUXILIAIRE DE VIE,
AUMEVILLE-LESTRE**

« Pouvez-vous
me donner

des exemples concrets
quant aux missions d'une
Communauté d'agglomération
et d'une commune ? Avec tous
ces changements, c'est un
peu confus ! »

Les communes, 1^{er} échelon de la
proximité avec les habitants, sont en
charge de l'état civil, de la culture
et du lien avec les associations qui
concourent à leur dynamisme.

Suite à l'application de la loi NOTRe au
1^{er} janvier 2017, toutes les communes
doivent obligatoirement être rattachées
à un EPCI (Etablissement Public de
Coopération Intercommunale), que ce
soit une Communauté de communes,
une Communauté d'agglomération, une
Communauté urbaine ou une Métropole.
La distinction entre ces dernières intervient
notamment selon les caractéristiques et les
particularités de chaque territoire.

Toute politique communautaire doit
être établie dans un esprit de dialogue
équilibré entre les différentes entités
gouvernementales, afin d'aboutir à un
résultat optimal des projets engagés. C'est
pour cette raison que la Région Normandie
et le Département de la Manche, qui ont
également leurs propres compétences,
sont indispensables pour accompagner le
développement du Cotentin.



Pascal,

**RESPONSABLE
D'ENTREPRISE
CIDRICOLE,
EROUDEVILLE**

« Le Cotentin est un territoire
lourd d'histoire où la beauté
des paysages et la diversité des
produits se mêlent. Cependant, je
trouve que cette richesse n'est pas
mise en valeur, nous manquons
de reconnaissance parmi nos
pairs, comme j'ai pu le constater
à la Foire de Paris, où le Cotentin
est finalement assez méconnu.
Que peut faire la Communauté
d'agglomération pour développer
cette reconnaissance nationale ? »

La Communauté d'agglomération va
impulser d'ici quelques semaines
une véritable stratégie touristique qui
aura à cœur de révéler ce territoire
d'exception. Cette initiative nécessitera
d'être co-construite avec les professionnels
du tourisme, qui sont les meilleurs
ambassadeurs de notre Presqu'île.

C'est dans ce cadre que les élus de la
Communauté d'agglomération du Cotentin
ont voté, à la fin du mois de juin, pour la
création d'un Office du Tourisme unique,
sous la forme d'une Société Publique
Locale (SPL). L'agglomération pourra ainsi
structurer les actions à mettre en œuvre
afin de développer l'image de marque
du territoire et ce, en collaboration avec
tous les acteurs du tourisme qui œuvrent
déjà depuis de nombreuses années à la
valorisation du Cotentin.



Nicole,

**RETRAITÉE,
CHERBOURG-EN-COTENTIN**

« Le Cotentin fait face à une
pénurie de médecin, que ce
soit des généralistes ou des
spécialistes. Qu'envisage de faire
l'agglomération pour résoudre ces
problématiques récurrentes ? »

Accompagnée des différents
acteurs de la santé, une démarche
d'attractivité médicale a été
impulsée il y a maintenant 3 ans,
afin de faire face aux difficultés rencontrées
par les habitants quant à l'accès aux soins
généralistes ou spécialisés sur le territoire.
Cette initiative, qui a été distinguée
dernièrement par la Fédération Hospitalière
de France (FHF), a permis de déployer de
nombreuses actions de promotion auprès des
jeunes professionnels de la médecine, dans
le but de leur faire découvrir le Cotentin et de
les encourager à s'y installer durablement
avec leur famille. Des leviers d'action sont
mis en place pour accompagner les conjoints
des médecins dans leur recherche d'emploi.

Démarche qui a porté ses fruits, puisqu'à
ce jour 3 internes issus de ce dispositif
ont choisi d'exercer leur métier sur notre
territoire. Riches de leurs réseaux, ces jeunes
professionnels deviennent de véritables
ambassadeurs et n'hésitent pas à vanter la
qualité de vie offerte par le Cotentin.



LE COTENTIN VOUS ACCUEILLE SURTOUT LE TERRITOIRE



COMMUNE NOUVELLE CHERBOURG-EN-COTENTIN

10, Place Napoléon - B.P. 808
Cherbourg-Octeville
50108 CHERBOURG-EN-COTENTIN
Tél. : 02.33.08.26.00

COMMUNE NOUVELLE LA HAGUE

8, rue des Tohagues - B.P. 217
50442 BEAUMONT-HAGUE
Tél. : 02.33.01.53.33

PÔLE DE PROXIMITÉ DU CŒUR DU COTENTIN

Maison des Services Publics
22, rue de Poterie - BP 17
50700 VALOGNES
Tél. : 02.33.40.08.60

PÔLE DE PROXIMITÉ DE LA CÔTE DES ISLES

15, rue de Becqueret
Z.A. du Pré-Bécouffret - B.P. 137
50270 BARNEVILLE-CARTERET
Tél. : 02.33.95.96.70

PÔLE DE PROXIMITÉ DE DOUVE ET DIVETTE

Z.A. Le Pont
50690 MARTINVAST
Tél. : 02.33.52.33.08

PÔLE DE PROXIMITÉ DE LA SAIRE

11, Le Clos Girard
50110 DIGOSVILLE
Tél. : 02.33.20.49.94

PÔLE DE PROXIMITÉ LES PIEUX

31, route de Flamanville
50340 LES PIEUX
Tél. : 02.33.87.68.00

PÔLE DE PROXIMITÉ DE MONTEBOURG

16, rue du Général Leclerc
50310 MONTEBOURG
Tél. : 02.33.95.41.50

PÔLE DE PROXIMITÉ DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

9, rue de la Boularderie
50330 SAINT-PIERRE-ÉGLISE
Tél. : 02.33.23.19.55

PÔLE DE PROXIMITÉ DU VAL DE SAIRE

15, rue du Stade
50630 QUETTEHOU
Tél. : 02.33.23.12.80

PÔLE DE PROXIMITÉ DE LA VALLÉE DE L'OUVE

19, avenue Division Leclerc - B.P. 200
50390 SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE
Tél. : 02.33.41.73.56